

Vaccination des reproducteurs contre l'artérite virale

Le 20 octobre 2016

Le seul vaccin autorisé en France pour la prévention de l'artérite virale (EQUIP ARTERVAC NDV ZOETIS) a été en rupture d'approvisionnement entre mai et septembre 2016.

L'IFCE a constaté que plusieurs étalons qui ont eu des carnets de monte en 2016 et qui étaient vaccinés contre l'AVE n'ont sans doute pas pu réaliser leur rappel semestriel pendant la rupture.

Il est sans doute utile de rappeler aux éleveurs concernés que dans le cadre des autorisations annuelles de monte des étalons, les règles d'utilisation du vaccin EQUIP ARTERVAC prévoient que pour reprendre la vaccination après une rupture vaccinale, un contrôle virologique sur le sperme doit être effectué.

Si la dernière injection du vaccin date de moins d'un an, un seul rappel est suffisant et si elle date de plus d'un an une nouvelle primo-vaccination est exigée dans les 30 jours suivant le contrôle virologique négatif.

Connaissant les difficultés de collecte du sperme de certains étalons qui ne pratiquent que la monte naturelle et dans ce contexte exceptionnel de rupture, en accord avec les stud-books concernés, certaines mesures de tolérance seront appliquées par l'Ifce pour ces étalons.

Pour l'obtention de l'autorisation de monte 2017, les éleveurs devront fournir vis à vis du contrôle de l'AVE :

- Soit le résultat négatif d'une séro-neutralisation effectuée à partir du 1^{er} décembre 2016
- Soit le résultat négatif d'un contrôle virologique sur sperme effectué à partir du 1^{er} décembre 2016
- Soit un certificat de vaccination contre l'artérite virale respectant le protocole suivant :
 - ü Primo-vaccination en 2 injections à un mois d'intervalle dans les 30 jours après une sérologie négative
 - ü Rappel tous les 6 mois avec une tolérance à 8 mois maximum, tolérance portée exceptionnellement à 12 mois en 2016 pour les étalons régulièrement vaccinés depuis le début de l'année 2014
 - ü En cas de rupture vaccinale, la vaccination peut être reprise
 - § dans les 30 jours suivant un contrôle virologique sur sperme négatif
 - § ou pour les étalons exploités exclusivement en monte naturelle, à la suite de 2 séroneutralisations espacées d'au moins 14 jours montrant un niveau d'anticorps stable ou déclinant (pas plus de 3 fois le titre initial),
 - o la 1^{ère} effectuée entre la date de la dernière vaccination et 8 mois plus tard
 - o la 2^e effectuée au maximum 30 jours avant le rappel de vaccination.

Tous les cas litigieux seront soumis aux commissions sanitaires des stud-books concernés.